

FICHE ACTION N° 1

Création de logements adaptés : séniors et PMR, en centre-bourg

Orientation stratégique	O.S 2./ Développer et diversifier l'offre résidentielle
Action nom	Création de logements adaptés : séniors et PMR, en centre bourg de Marigny-le-Lozon
Action n°	1
Statut	Engagé
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Manche Habitat, office public de l'habitat
Description de l'action	<p>Dans un contexte de vieillissement de la population, la commune et ses partenaires souhaitent proposer une offre de logements plus adaptée aux besoins des plus dépendants. En effet, la plupart des logements de la commune sont de grande taille et peu adaptés à des personnes dont la mobilité peut être réduite. Aussi, les personnes âgées ont davantage besoin d'être en proximité d'un certain nombre de services. Ainsi, pour répondre à ces divers besoins, Manche Habitat a proposé de développer des logements collectifs séniors en centre-bourg de Marigny-le-Lozon. Pour ce faire, Saint-Lô Agglo lui a vendu le bâtiment de l'ancienne communauté de communes située place Westport. L'opération permettra de recycler et de densifier une partie du foncier, située au centre de la commune. Manche Habitat va détruire le bâtiment existant afin de construire un petit immeuble collectif, répondant à toutes les normes actuelles de la construction, plus performant énergétiquement et facile d'accès.</p> <p>Le projet de construction prévoit 11 logements collectifs (10 logements de type 3 (entre 56 et 65m²) et 1 de type 2 (environ 43m²)). Ils seront tous accessibles aux personnes à mobilité réduite grâce à un ascenseur et à des aménagements intérieurs adaptés comme des douches à l'italienne.</p> <p>D'un point de vue thermique, ces logements respecteront la nouvelle réglementation environnementale 2020, pour atteindre un objectif DPE A.</p>
Partenaires	La commune soutient le projet de Manche Habitat en ce qu'il permet de répondre à un besoin identifié, en proposant une offre plus diversifiée de logements sur son territoire.
Dépenses prévisionnel/définitif	La commune prend en charge la voirie
Plan de financement prévisionnel / définitif	A définir
Calendrier	1 ^{er} trimestre 2023 : démolition du bâtiment existant, suivi du chantier de construction (durée approximative du chantier 17 mois). Livraison : 2 ^{ème} trimestre 2024



Lien autres programmes et contrats territorialisés	Ce projet est inscrit dans le CRTE en ce qu'il entre en cohérence avec le réaménagement de la place Westport.
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de ménages bénéficiaires Nombre de logements créés Taux d'occupation des logements Performance énergétique des logements
Conséquence sur la fonction de centralité	Ce réaménagement est bénéfique pour la revitalisation du centre-bourg en ce qu'il permet de rapprocher la population des services et des commerces. Il permet aussi de développer davantage de solidarités et favorisera les moments de rencontres entre les habitants de cet immeuble. Ce projet participera à la lutte contre l'isolement dont peuvent souffrir de nombreux ménages, notamment les plus âgés.
Annexes	

FICHE ACTION N° 2

Création de logements pour les jeunes (apprentis, stagiaires ou étudiants) en centre-bourg et aménagement du rez-de-chaussée

Orientation stratégique	O.S 2./ Développer et diversifier l'offre résidentielle
Action nom	Création de logements pour les jeunes (apprentis, stagiaires ou étudiants) en centre bourg et aménagement du rez-de-chaussée
Action n°	2
Statut	En projet
Niveau de priorité	Faible
Maître d'ouvrage	Commune de Marigny-le-Lozon, collectivité locale
Description de l'action	<p>Si les besoins de la population vieillissante grandissent, les besoins des plus jeunes également. En témoigne le questionnaire à destination des habitants : ces derniers estimaient, en majorité, que les offres de la commune répondaient faiblement aux attentes des étudiants ou apprentis. Les jeunes ont, en effet, presque les mêmes besoins en termes de logements que les séniors : des petits logements à prix réduits, pratiques, situés en centre-bourg pour éviter la dépendance à la voiture. Ainsi, pour répondre à ce besoin, et pour accueillir des jeunes en formation dans les entreprises locales, la commune envisage la création de logements jeunes dans l'ancienne trésorerie, située en proximité du pôle public. Ce bâtiment d'environ 100 m² pourrait abriter au moins 3 ou 4 studios pour jeunes. Le rez-de-chaussée ainsi que le jardin pourraient devenir des espaces mutualisés où habitants et associations pourraient se réunir pour partager des projets, mettre en place des activités etc. La rénovation de ce bâtiment serait l'occasion de créer un espace de convivialité et permettrait d'intégrer les jeunes étudiants ou apprentis à la commune. Ce projet nécessitera des travaux de rénovation, plus ou moins importants selon la disposition des espaces qui sera choisie. Pour le moment, le projet en est au stade de réflexion.</p> <p><i>Ce type de projet a déjà été mis en place dans une commune de Saint-Lô Agglo et Marigny-le-Lozon pourra s'en inspirer</i></p>
Partenaires	<p>En réflexion : La commune pourrait faire appel au CLAAJ pour la gestion locative des studios.</p> <p>Les agents en charge du PESL et en charge de l'Habitat au sein de l'agglo pourront être un appui pour la commune, dans ce projet.</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	<p>Estimatif des dépenses : 200 000 € soit 2000 € du m²</p> <p>Des frais d'entretien seront à prévoir sur le long terme ainsi que des frais de gestion de la location.</p>
Plan de financement prévisionnel / définitif	<p>Le projet n'en étant qu'au stade de réflexion, la commune ne peut qu'envisager la mobilisation de certains financements potentiels :</p> <p><u>AUTOFINANCEMENT</u></p> <p><u>ETAT</u></p>



	<p>DETR => La circulaire 2022 proposait un financement des projets de rénovation de logements communaux 20 % pour la rénovation classique 40 % pour la rénovation thermique</p> <p><u>DEPARTEMENT</u> Inscription du projet au CPS</p> <p><u>AGGLO</u> PLH AAP ou AAP pour la création de logements jeunes/séniors avec budget à définir</p> <p><u>EUROPE</u> LEADER</p> <p>Il est important de rappeler que la commune pourra retirer des recettes de ce projet à travers la location des logements.</p>
Calendrier	A définir
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Ce projet sera inscrit dans le CRTE en ce qu'il entre en cohérence avec les objectifs de transition écologique (recyclage foncier).
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Nombre de jeunes bénéficiaires</p> <p>Nombre d'associations bénéficiaires</p> <p>Nombre de logements créés</p> <p>Pourcentages d'économie d'énergies élevés</p>
Conséquence sur la fonction de centralité	Ce réaménagement est bénéfique pour le centre-bourg en ce qu'il permet de rapprocher la population des services et des commerces. Il permet aussi de développer davantage de solidarités et favorisera les moments de rencontres entre les habitants de cet immeuble. Il renforcera le dynamisme économique en permettant à des jeunes actifs, en cours de formation de venir travailler sur notre commune et répondre ainsi aux besoins de main d'œuvre.
Annexes	

FICHE ACTION N° 3

Lutte contre les logements vacants

Orientation stratégique	O.S 2./ Développer et diversifier l'offre résidentielle
Action nom	Lutte contre les logements vacants
Action n°	3
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Saint-Lô Agglo, établissement public de coopération intercommunal et Commune de Marigny-le-Lozon, collectivité locale
Description de l'action	<p>Le sujet de la vacance est relativement important à Marigny-le-Lozon. En effet, 59 logements y sont considérés comme vacants depuis plus de 2 ans, soit un taux de "vacance structurelle" estimé à 4,7 % (2,6% taux intercommunal). Certains quartiers de la ville semblent plus gravement touchés par la vacance que d'autres notamment en proximité du centre-bourg et à Lozon. Saint-Lô Agglo, lauréate du plan de lutte contre la vacance, met en place de nombreuses actions à ce sujet. Cela entre en complémentarité avec le PLH puisque l'agglo s'est fixée comme objectif de remettre au moins 70 logements vacants par an sur le marché. Des études sont en train d'être menées dans le cadre de la lutte contre la vacance afin de comprendre les raisons de ce phénomène et d'analyser les leviers du changement. Cela passe par des prises de contact avec les propriétaires de ces logements. Un groupe de travail composé d'élus de diverses communes a été mis en place. C'est dans ce cadre que la commune est bénéficiaire d'une formation financée par Saint-Lô Agglo pour connaître les leviers juridiques et financiers pour lutter contre la vacance. Un cas d'étude sur la commune de Marigny-le-Lozon a pu être examiné.</p> <p>La commune poursuit les procédures initiées et engagées afin de remettre les biens vacants sur le marché immobilier ou à encourager les propriétaires à les rénover et à les louer.</p>
Partenaires	Bureau d'études Urbanis, Saint-Lô agglomération
Dépenses prévisionnel/définitif	A définir
Plan de financement prévisionnel / définitif	A définir
Calendrier	<p>Lancement du groupe de travail en novembre 2021</p> <p>Lancement de la formation en février 2022</p> <p>Lancement de l'étude de cas sur un logement vacant à Marigny-le-Lozon en juillet 2022</p> <p>2023-2026 : accompagnement de la collectivité de la mise en place de ces procédures administratives et juridiques</p>



Lien autres programmes et contrats territorialisés	PLH DIIF / Dispositif d'intervention immobilière et foncière (à définir ultérieurement dans l'ORT) VIR / Vente d'immeubles à rénover (à définir ultérieurement dans l'ORT)
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Variation du nombre de logements vacants recensés Nombre de propriétaires de logements vacants accompagnés
Conséquence sur la fonction de centralité	Certains logements vacants se situent en centre-bourg ou bien en proximité immédiate. Les bâtiments dégradés et inoccupés affectent l'image de la commune. Les actions de lutte contre la vacance permettent d'éviter cette dégradation paysagère du centre-bourg et de le revitaliser en remettant sur le marché des logements. Aussi, cela peut permettre de redynamiser le marché immobilier de la commune et donc l'attractivité de son centre.
Annexes	

FICHE ACTION N° 4

Aménagement des voies cyclables et piétonnes de qualité en direction des sites stratégiques de la commune

Orientation stratégique	O.S.1 / Améliorer le cadre de vie des habitants dans une approche durable
Action nom	Aménagement des voies cyclables et piétonnes de qualité en direction des sites stratégiques de la commune
Action n°	4
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Commune de Marigny-le-Lozon, collectivité locale
Description de l'action	<p>Aujourd'hui, les différents sites stratégiques de la commune ne sont pas facilement accessibles à pied ou à vélo.</p> <p>Les sites stratégiques à valoriser, notamment grâce à l'aménagement de voies douces sont les suivants : l'étang, la place Westport, les différents commerces, les écoles, la ceinture verte, le pôle public, les équipements sportifs, les aires de jeux, le centre de secours.</p> <p>La commune est en train de réaménager son centre-bourg, ce qui lui permet de développer et d'y intégrer des aménagements en faveur de la mobilité douce. La place Westport, après les travaux, sera plus accessible à vélo ou à pied. La commune a pour projet d'étendre les aménagements favorables à la mobilité douce vers d'autres sites. Elle souhaite mettre en place un itinéraire cyclable en direction de l'étang dont les abords bénéficieront également d'une modernisation de l'aire de jeux (fiche 10) et d'une mise en valeur de la faune et de la flore. Ce projet mettra en avant le lien entre la nature et la ville, caractéristique de la commune.</p>
Partenaires	A définir
Dépenses prévisionnel/définitif	25 000 € pour l'aménagement vers l'étang correspondant aux travaux d'aménagement
Plan de financement prévisionnel / définitif	Ce projet a été présenté dans le cadre d'un appel à projets FEDER. Une partie de ces coûts devrait donc être prise en charge par les fonds européens.
Calendrier	Lancement des appels d'offres pour l'itinéraire vers l'étang : hiver 2023-2024 Fin des travaux : fin 2024
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Le projet sera inscrit dans le CRTE en ce qu'il répond à des critères de transition écologique. La valorisation des mobilités douces permet de lutter contre le rejet de gaz à effet de serre et contribue au bien-être des habitants par la pratique d'une activité physique.
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre d'aménagements cyclables recensés Nombre de kilomètres aménagés pour circuler à vélo et/ou à pied
Conséquence sur la fonction de centralité	Ce projet permet de réduire la place de la voiture en centre-bourg et de valoriser les connexions par des voies de circulation douce entre les sites stratégiques de la commune. Ainsi, cela contribue à l'amélioration du cadre paysager, de la qualité de l'air et donc du cadre de vie.
Annexes	

FICHE ACTION N° 5

Réaménagement du centre-bourg

Orientation stratégique	O.S.1 / Améliorer le cadre de vie des habitants dans une approche durable
Action nom	Réaménagement du centre-bourg
Action n°	5
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Forte
Maître d'ouvrage	Commune de Marigny-le-Lozon, collectivité locale
Description de l'action	La commune souhaite finaliser l'aménagement de son centre bourg. La première tranche de travaux avait obtenu le prix des trophées de l'investissement local mais l'équipe municipale souhaite être encore plus ambitieuse pour la deuxième partie des travaux. En effet, ce réaménagement changera davantage l'aspect paysager et urbanistique du centre bourg et de sa place principale. Plusieurs buts sont recherchés dans ce nouvel aménagement : favoriser l'accessibilité par les piétons ou cyclistes, développer des espaces de convivialité, casser les îlots de chaleur, améliorer la qualité des commerces. Pour cela, sont prévus : aménagements piétons et cyclables, places de parkings enherbées et mieux situées, bornes de recharge pour voiture électrique, création d'une halle couverte de panneaux photovoltaïques, installation de mobiliers urbains modernes, végétalisation des espaces piétonnés et éclairage public plus performant et plus économique. Pour cette phase du projet, les travaux débiteront à la fin de l'année 2022. Les études ont déjà été réalisées par le bureau d'études PRYTECH.
Partenaires	PRYTECH : Bureau d'études, AMO
Dépenses prévisionnel/définitif	TOTAL : 1 317 000 € (Etude et aléas 5%) Etudes : 65 000 € Construction de la halle : 270 000 € (dont 40 000€ pris en charge par le SDEM)+ 6 000 € MO Centre-bourg : Terrassement-Voirie-Eaux pluviales-Maçonnerie-Mobilier : 787 000 € Eclairage public-Borne de stationnement pour voiture électrique : 180 000 € Espaces verts : 9 200 €
Plan de financement prévisionnel / définitif	Une partie des aménagements prévus doit être financée par le FEDER, la DETR, les amendes de police, le contrat aggro-commune et l'agence de l'eau.
Calendrier	Appel d'offres : octobre 2022 Début des travaux : décembre 2022 / travaux estimés : 6 mois Fin des travaux : printemps 2023
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Cette partie du projet est inscrite au CRTE de Saint-Lô Agglo.
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Baisse des consommations d'énergie publiques Nombre d'évènements organisés sur les différents espaces publics Chiffre d'affaires des commerçants

	Baisse de la présence de la voiture en centre-bourg
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Ce projet permet de réduire la place de la voiture en centre-bourg, de le dynamiser en redonnant de la valeur à la place centrale, en adéquation avec les usages et les besoins des habitants. La construction d'une halle permettra d'accueillir différents usages et des manifestations ponctuelles. Elle abritera aussi un local technique qui pourra être mis à disposition des associations.</p> <p>L'aspect convivial sera également renforcé par le traitement paysager et le mobilier urbain, proposant ainsi de nouveaux espaces de convivialité. L'espace public sera rendu plus accessible notamment par les mobilités douces. Le traitement des différents espaces vise à améliorer le cadre paysager et urbain tout en y intégrant des espaces de convivialité propices à l'amélioration du cadre de vie des usagers de Marigny-le-Lozon. Le cœur de bourg sera donc rendu plus attractif. (accueil du marché hebdomadaire)</p>
Annexes	

FICHE ACTION N° 6

Révision de la signalétique de la commune

Orientation stratégique	O.S.1 / Améliorer le cadre de vie des habitants dans une approche durable
Action nom	Révision de la signalétique de la commune
Action n°	6
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Commune de Marigny-le-Lozon, collectivité locale
Description de l'action	<p>La commune a pour projet de faire connaître l'ensemble de ses espaces publics et de préserver leur qualité quelle que soit leur vocation. Le diagnostic a mis en lumière une signalétique peu adaptée dans le cadre d'un tel projet. Or, la signalétique permet de guider et d'instruire l'habitant lors de son cheminement au sein de la ville. Ainsi, la revitalisation du centre-bourg devra passer par une réflexion sur ce sujet.</p> <p>D'abord, une réflexion sur la localisation des parkings pourra être engagée. La place de la voiture est prépondérante à Marigny-le-Lozon. Bien qu'il existe de nombreux parkings sur la commune, nombreuses sont les voitures à se garer sur des espaces non prévus pour cet usage. Ainsi, une signalétique claire et ludique pourra être installée afin de les valoriser. De plus, décentraliser la place de la voiture donnera plus de place aux piétons et aux cyclistes.</p> <p>Ensuite, la commune dispose d'un certain nombre de sites stratégiques qu'il convient d'indiquer, par une meilleure signalétique. L'étang, la ceinture verte ou encore l'îlot de biodiversité sont des espaces de qualité peu signalés. Une meilleure signalétique permettrait de mettre en avant le potentiel et les atouts touristiques de la commune.</p> <p>Enfin, la signalétique peut aussi être utilisée dans un objectif de sensibilisation à l'histoire et au cadre de vie. En effet, la commune souhaite conserver des espaces publics propres et de qualité. Dans un souci de transition écologique, la commune souhaiterait sensibiliser la population sur certains sujets comme la préservation de l'eau, par exemple. Elle réfléchit donc à indiquer près des cours d'eau des messages comme « la mer commence ici » grâce à des pochoirs sur le sol.</p>
Partenaires	A définir
Dépenses prévisionnel/définitif	A définir
Plan de financement prévisionnel / définitif	A définir
Calendrier	2023 : mise en place d'un groupe de travail
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Le projet sera inscrit dans le CRTE en ce qu'il répond à des critères de transition écologique.

Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de panneaux/pochoirs mis en place
Conséquence sur la fonction de centralité	Ce projet permet de réduire la place de la voiture en centre-bourg et de valoriser les sites stratégiques de la commune. Le cœur de bourg sera donc rendu plus attractif.
Annexes	

FICHE ACTION N° 7

Création d'un espace multimodal

Orientation stratégique	O.S.1 / Améliorer le cadre de vie des habitants dans une approche durable
Action nom	Création d'un espace multimodal
Action n°	7
Statut	En projet
Niveau de priorité	Faible
Maître d'ouvrage	Commune de Marigny-le-Lozon, collectivité locale
Description de l'action	La commune dispose d'un local pour le moment réservé aux services techniques, idéalement situé en centre-bourg. La municipalité a pour projet de déplacer les services techniques dans les anciens locaux des services de secours et de réaménager le site pour en faire un nouvel espace public. A proximité du pôle public, de l'EPHAD, des futurs logements étudiants et des nombreux commerces, le site pourrait devenir un espace stratégique « multi-modal ». Afin de délocaliser la place de la voiture de la place Westport, la commune envisage de créer un espace « relais » et parking pour les vélos et les voitures. Pouvant imaginer que cet espace devienne un point de repère pour les co et court-voiturages, ou les touristes de passages, des aménagements urbains pourront être imaginés afin de rendre agréable « l'attente » et la déambulation. Espaces ombragés et tables de pique-nique pourront être envisagés.
Partenaires	A définir
Dépenses prévisionnel/définitif	Démolition et aménagement (à définir)
Plan de financement prévisionnel / définitif	A définir
Calendrier	2024-2025
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Amélioration de l'accessibilité du centre-bourg Augmentation des espaces publics de qualité
Conséquence sur la fonction de centralité	Ce projet permet de réduire la place de la voiture en centre-bourg et d'encourager les nouvelles mobilités. Il viendra renforcer et valoriser les sites stratégiques de la commune.
Annexes	



FICHE ACTION N° 8

Valorisation paysagère du patrimoine naturel

Orientation stratégique	O.S.1 / Améliorer le cadre de vie des habitants dans une approche durable
Action nom	Valorisation paysagère du patrimoine naturel
Action n°	8
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Commune de Marigny-le-Lozon, collectivité locale
Description de l'action	La commune de Marigny-le-Lozon souhaite s'engager pleinement dans une démarche de transition écologique et de ville résiliente. Pour cela, elle désire développer des espaces végétalisés sur l'ensemble de la commune. Afin de diminuer les consommations d'eau et les coûts d'entretien, la commune a choisi d'opter pour une différenciation de traitement des espaces végétalisés. En effet, l'évolution de certains espaces est volontairement peu contrôlée par les services techniques. Permettre à certaines plantations de se développer sans l'intervention de l'homme permet de conserver de la biodiversité. C'est selon le même principe que la mairie a développé les plantations de vivaces, nécessitant peu d'entretien. Tout un travail de sensibilisation devra être mené pour accompagner ces démarches : notamment la formation du personnel des espaces verts et la réalisation d'un référentiel des plantes en accord avec les espaces de biodiversité présents sur la commune et dans un second temps auprès des habitants de la commune
Partenaires	A solliciter CAUE, ANBDD, Association
Dépenses prévisionnel/définitif	A définir
Plan de financement prévisionnel / définitif	A définir
Calendrier	A définir
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de plantations effectuées Développement de la biodiversité en centre-bourg
Conséquence sur la fonction de centralité	Ce projet permet de réduire la place de la voiture en centre-bourg et de valoriser les sites stratégiques de la commune. Ainsi, cela participe à l'amélioration du cadre paysager, à l'amélioration de la qualité de l'air et donc finalement à l'amélioration du cadre de vie des usagers de Marigny-le-Lozon. Le cœur de bourg sera donc rendu plus attractif.
Annexes	



FICHE ACTION N° 9

Réaménagement de la cour d'école

Orientation stratégique	O.S.1 / Améliorer le cadre de vie des habitants dans une approche durable
Action nom	Réaménagement de la cour d'école
Action n°	9
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Commune de Marigny-le-Lozon, collectivité locale
Description de l'action	Dans une logique de transition écologique et de création d'espaces de socialisation inclusifs, la commune souhaite réaménager la cour d'école des primaires. En effet, les élus souhaitent accompagner les instituteurs et les personnels de surveillance dans l'amélioration des temps de pause des enfants. La cour comme espace de socialisation et de repos est un espace dont le bon aménagement est important. Pour mettre en oeuvre ce projet, les élus souhaitent diversifier l'offre d'activités en proposant des jeux plus inclusifs, et améliorer le cadre paysager de la cour. Une conceptrice de cour d'école, Heidi Goemaere, est intervenue pour élaborer un diagnostic des différentes cours d'école et proposer des solutions d'aménagements.
Partenaires	Heidi Goemaere, conceptrice de cours d'écoles Ecole de Julien Bodin Référént contrat local de Santé de Saint-Lô Agglo
Dépenses prévisionnel/définitif	Etude : 2 000 € Travaux : 38 000 € (+ travaux réalisés en régie au niveau des espaces verts de la commune)
Plan de financement prévisionnel / définitif	Ce projet a fait l'objet d'une demande de subvention FEDER.
Calendrier	Janvier 2023 : début des travaux Mars 2023 : fin des travaux
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Ce projet sera intégré au CRTE.
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Augmentation de la concentration des enfants en classe Réduction du volume sonore lors des cours de récréation Augmentation des espaces ombragés et végétalisés Diversification et pérennisation de l'offre de loisirs sur les temps de pause
Conséquence sur la fonction de centralité	L'école est un lieu central du centre-bourg mais aussi de socialisation. Les aménagements prévus dans la cour seront cohérents avec ceux prévus dans le reste du bourg. Une synergie sera donc créée entre les différents espaces qui la composent.
Annexes	



FICHE ACTION N° 10

Proposer une offre d'aires de jeux de qualité

Orientation stratégique	O.S.1. Améliorer le cadre de vie des habitants dans une approche durable
Action nom	Proposer une offre d'aires de jeux de qualité
Action n°	10
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Commune de Marigny-le-Lozon, collectivité locale
Description de l'action	Toujours dans cet objectif de recréer des espaces de convivialité et de socialisation, la commune souhaite créer une aire de jeux en début de promenade de la ceinture verte et moderniser l'aire vieillissante qui se trouve en proximité de l'étang. Ce choix d'aménagement résulte d'un besoin exprimé par les habitants. En effet, dans le cadre d'un questionnaire à destination des habitants, ces derniers ont pu évaluer la qualité de différents espaces publics et proposer des projets. L'évolution de la qualité des sites de loisirs de la commune a été qualifiée de "moyenne" par une grande majorité des répondants. Aussi, sur 41 réponses, six personnes ont soumis l'idée de la création d'une aire de jeux à destination des plus jeunes. Une personne a même souligné le caractère vieillissant de l'aire de jeux située à l'étang. Ce sujet répond donc à un besoin exprimé, la possibilité de proposer une aire de jeux qui soit inclusive doit être étudiée également.
Partenaires	A définir
Dépenses prévisionnel/définitif	A définir
Plan de financement prévisionnel / définitif	Ce projet a été présenté dans le cadre d'un appel à projets FEDER. Une partie de ces coûts devrait donc être prise en charge par les fonds européens.
Calendrier	Mise en place des aménagements en fin d'année 2023
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Augmentation de la fréquentation des aires de jeux
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette action permet de créer des espaces de convivialité en centre-bourg et de renforcer le lien entre les habitants tout en permettant l'épanouissement des familles de la commune.
Annexes	



FICHE ACTION N° 11

Réflexion sur la création d'un espace mutualisé pour les associations

Orientation stratégique	O.S.3. Élargir l'offre de services aux habitants et revitaliser le commerce
Action nom	Réflexion sur la création d'un espace mutualisé pour les associations
Action n°	11
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Commune de Marigny-le-Lozon, collectivité locale
Description de l'action	Le diagnostic de la commune a mis en évidence la force associative présente sur son territoire. Une soixantaine d'associations participent à la vie de la commune. Toutefois, par manque de locaux et de mutualisation, ces dernières peinent à stocker leur matériel et à se réunir dans des espaces fixes. Ainsi, la municipalité souhaite réfléchir à cette problématique de locaux en leur proposant la mutualisation d'un espace commun.
Partenaires	Associations
Dépenses prévisionnel/définitif	A définir
Plan de financement prévisionnel / définitif	A définir
Calendrier	-1 ^{er} semestre 2023, réunion des membres des associations, constitution d'un groupe de réflexion et réalisation d'un diagnostic -2 ^{ème} semestre 2023 : proposition d'actions et de préconisations
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre d'associations fédérées dans le cadre de cette réflexion.
Conséquence sur la fonction de centralité	Forces vives de la commune, ces associations participent à l'attractivité du centre-bourg en y organisant des événements divers et variés.
Annexes	



FICHE ACTION N° 12

Réhabilitation de la salle existante et création de l'espace Westport

Orientation stratégique	Développer des équipements publics mutualisés et adaptés à tous
Action nom	Réhabilitation de la salle existante et création de l'espace Westport
Action n°	12
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Commune de Marigny-le-Lozon, collectivité locale
Description de l'action	La salle des fêtes actuelle située en plein cœur du centre bourg est un équipement vieillissant et n'est plus adapté en termes d'accessibilité et des normes techniques et d'usage. La relocalisation des services de la mairie vers un nouvel équipement mutualisé avec d'autres services de proximité, laisse des locaux vacants en continuité de la salle des fêtes. Le projet envisagé doit permettre d'intégrer l'espace libéré par les services de la mairie dans le nouveau projet de rénovation de la salle afin de proposer des espaces d'accueil plus adaptés et diversifiés : l'espace Westport.
Partenaires	
Dépenses prévisionnel/définitif	Total (HT) : 1 266 000€ Etudes AMO : 113 700€ Gros œuvre : 212 700€ Autre corps : 939 600€
Plan de financement prévisionnel / définitif	DETR : 200 000 € CPS : 252 951 € Saint-Lô Agglo : 137 400 €
Calendrier	Décembre 2022 : début des travaux (12mois) Livraison prévu : décembre 2023
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Le projet est inscrit au CRTE.
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre d'événements accueillis Nombre de réservations reçues
Conséquence sur la fonction de centralité	Espace d'accueil événementiel mis à disposition, la salle des fêtes permet d'être identifié comme un lieu d'animation et de réunion, en plein cœur du centre-bourg. La salle des fêtes contribue à l'animation de la vie locale par les événements qui s'y déroulent et par les usagers qui s'y rendent. Elle contribue à l'attractivité du centre-bourg en y organisant des événements divers et variés qui pourront contribuer au rayonnement de la commune.
Annexes	



FICHE ACTION N°13

Création de logements à destination de personnes âgées

Orientation stratégique	O.S.2 / Développer et diversifier l'offre résidentielle
Action nom	Création de logements à destination de personnes âgées dans le bourg de Marigny-le-Lozon
Action n°	12
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Association EHPAD Les Hortensias
Description de l'action	En complément de l'actuel EHPAD qui accueille des personnes âgées en perte d'autonomie. L'association EHPAD les Hortensias souhaite proposer de nouveaux logements alternatifs et plus adaptés à des personnes âgées désireuses de rester autonomes et indépendantes. Pour permettre l'installation et la création de cette résidence seniors, la ville de Marigny a cédé un terrain à proximité du centre-ville et de l'EHPAD.
Partenaires	Commune de Marigny-le-Lozon
Dépenses prévisionnel/définitif	A définir
Plan de financement prévisionnel / définitif	A définir
Calendrier	A définir
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de logements créés Nombre de locataires
Conséquence sur la fonction de centralité	Le terrain cédé par la ville de Marigny est situé à proximité du centre-bourg et de ses commerces. Il permet de proposer une nouvelle offre de logements adaptés aux personnes âgées recherchant des logements de petite taille.
Annexes	

